

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
DISPARUS
المفقودون DISPARUS
DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Juin 2019

Sommaire

Liberté, 01.06.2019, IL SERA PRÉSENT, AUJOURD’HUI, À L’ENTERREMENT DU DR FEKHAR À ALGER, Hadj-Brahim Aouf enfin libéré.....	03
Le quotidien d’Oran, 01.06.2019, En parallèle de l’ouverture d’une enquête: Aouf, l’ex-codétenu de Fekhar, libéré	05
Liberté, 02.06.2019, UNIVERSITÉ DE BAB EZZOUAR, Les enseignants exigent la libération des détenus d’opinion	07
Liberté, 02.06.2019, COUVERTURE DES MANIFESTATIONS POPULAIRES, Les médias publics de nouveau sous la chape de plomb	09
Le quotidien d’Oran, 03.06.2019, Alger : La marche des étudiants empêchée..	10
Liberté, 03.06.2019, DÉCÈS DU MILITANT DES DROITS DE L’HOMME KAMAL-EDDINE FEKHAR, Le silence complice du pouvoir et des partis islamistes	11
Liberté, 06.06.2019, LIBERTÉS SYNDICALES ET ARBITRAGE DANS LES CONFLITS DE TRAVAIL, Une mission de l’OIT épingle l’Algérie	13
Liberté, 09.06.2019, ILS APPELLENT LE CONSEIL NATIONAL DE DÉONTOLOGIE À OUVRIR UNE ENQUÊTE, Des professeurs dénoncent la mauvaise prise en charge de Fekhar.....	15
Liberté, 09.06.2019, AU MOTIF QU’IL EST REJETÉ PAR LE MOUVEMENT POPULAIRE, La société civile dit non au “dialogue” de Bensalah.....	17
Liberté, 10.06.2019, DÉCÈS EN DÉTENTION DU DR FEKHAR, Le barreau de Béjaïa demande une enquête indépendante	19
Le quotidien d’Oran, 11.06.2019, Conférence nationale de la société civile : Un premier jalon vers le dialogue avec l’institution militaire	21
Liberté, 11.06.2019, ELLES DÉNONCENT LA DÉTENTION PRÉVENTIVE PROLONGÉE, Sit-in des familles de détenus devant la cour d’Oran	23
Huffpost maghreb, 12.06.2019, Arrestation du général à la retraite Ali Ghediri	24
Liberté, 13.06.2019, BOUDJEMAÂ GHECHIR, AVOCAT DE LOUISA HANOUNE, “La détention provisoire doit être une mesure exceptionnelle”.....	25
Tsa-algérie, 15.06.2019, Conférence nationale de la société civile : « Nous devons sortir la tête haute de la crise ».....	29
Le quotidien d’Oran, 15.06.2019, 17ème vendredi de manifestation : «Le peuple veut l’application de l’article	

07».....	32	Tsa-algérie, 16.06.2019,
Nacéra Dutour : « Il ne faut pas aller tout de suite aux présidentielles ».....	34	Huffpost maghreb, 16.06.2019, Coup d'envoi des examens du baccalauréat, les réseaux sociaux bloqués.....
.....	36	Tsa-algérie, 16.06.2019, Hakim Addad : « C'est une conférence historique »...37
Le quotidien d'Oran, 16.06.2019, Société civile : Une feuille de route pour sortir de l'impasse		politique
.....	39	Liberté, 17.06.2019,
HADJ BRAHIM AOUF, CODÉTENU DU DÉFUNT, À "LIBERTÉ-ARABI", "Fekhar a informé les médecins qu'il avait une hépatite".....	40	
Le quotidien d'Oran, 17.06.2019, L'AACC s'oppose à la dissolution de l'Office central de répression de la corruption.....	42	
Liberté, 18.06.2019, FEUILLE DE ROUTE DE LA "SOCIÉTÉ CIVILE", Un compromis laborieux et des critiques		
.....	44	Liberté, 18.06.2019, DES ANIMATEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ONT ANIMÉ UN POINT DE PRESSE À BÉJAÏA, La charte des droits et libertés rendue publique.....
.....	46	Le quotidien d'Oran, 19.06.2019, Les étudiants réclament un «État civil».....
.....	48	Liberté, 19.06.2019, DÉCÈS EN DÉTENTION DE KAMEL-EDDINE FEKHAR, Des experts de l'ONU inquiets et alarmés.....
.....	49	Le quotidien d'Oran, 25.06.2019, Alger : Rassemblement pour la libération de manifestants détenus.....
.....	50	Liberté, 25.06.2019, TIZI OUZOU, L'ordre des avocats dénonce une atteinte aux libertés.....
.....	52	Liberté, 25.06.2019, ME NOUREDDINE BENISSAD, AVOCAT ET PRÉSIDENT DE LA LADDH, "Aucune disposition pénale ne sanctionne le port de l'emblème".....
.....	53	Le quotidien d'Oran, 26.06.2019, Les étudiants réclament une Algérie «libre et démocratique».....
.....	56	Le quotidien d'Oran, 30.06.2019, Arrestations lors du 19ème vendredi : Des partis dénoncent.....
.....	57	

Liberté, 01.06.2019, IL SERA PRÉSENT, AUJOURD'HUI, À L'ENTERREMENT DU DR FEKHAR À ALGER, Hadj-Brahim Aouf enfin libéré,



Me Dabouz considère que la détention provisoire qui devait être une exception devient fatalement une règle, appelant à la refonte du code de procédure.

Hadj-Brahim Aouf est enfin libre. Codétenu du défunt Kamal-Eddine Fekhar, Hadj-Brahim Aouf a été libéré avant-hier, alors qu'il purgeait une peine d'emprisonnement à la maison d'arrêt de Ghardaïa. Avec cette libération, intervenue quelques jours après la mort du Dr Fekhar, Aouf pourra ainsi assister à l'enterrement de son codétenu, comme il l'avait souhaité. Selon Me Salah Dabouz, lui aussi accusé dans le même dossier, en rendant visite à Hadj-Brahim Aouf, "l'agent responsable à la prison a ordonné le retrait de mon permis de visite", a-t-il témoigné, soulignant qu'il avait "mal pris la décision". L'avocat a ajouté qu'en voyant Hadj-Brahim, "j'avais craint qu'un malheur puisse lui arriver", d'autant plus que la mort de Fekhar "l'avait abattu".

Me Dabouz a raconté qu'avant la libération de Hadj-Brahim, "le procureur et le juge d'instruction sont allés le voir avec un avocat à la prison et ils ont convenu de le relâcher". L'avocat a rappelé que Hadj-Brahim Aouf a été poursuivi dans 5 affaires et qu'il a été arrêté alors qu'il était sous contrôle judiciaire. "Le 31 mars, il s'est fait arrêter au tribunal par des policiers qui l'ont embarqué, alors qu'il venait juste de signer son contrôle judiciaire", a-t-il dit, ajoutant qu'il "a été tabassé et insulté à l'intérieur du tribunal". "Il s'est retrouvé avec le Dr Fekhar qui avait été, quant à lui, arrêté quelque temps auparavant", indique l'avocat. Selon Me Dabouz, ils sont "accusés dans le même dossier que moi", avec Didou Noureddine, Mesbah Hamou, Cheikh Belhadj Nacerddine et Babaz Khoudir. "Après cette arrestation, Aouf a entamé une grève de la faim avec Kamal-Eddine Fekhar" et les deux prisonniers "ont été incarcérés dans une pièce de 2 m2 dans des conditions insupportables", raconte l'avocat, mettant l'accent sur le fait que lors du transfert du Dr Fekhar à l'hôpital, "les conditions d'hygiène

étaient également déplorables”, précisant qu’il avait alerté sur cette situation à travers deux vidéos qu’il avait publiées sur les réseaux sociaux. Pour l’avocat, la libération d’Aouf est un soulagement et une victoire de “la vague de solidarité sur les réseaux sociaux”. “Nous allons gagner ensemble ou mourir ensemble”, avait confié Hadj-Brahim à Me Dabouz. “Après la mort de Fekhar, Aouf a souhaité assister à l’enterrement, quitte à reprendre la grève de la faim pour obliger les autorités à l’y autoriser”, souligne l’avocat, qui considère que cette arrestation est “une grossière erreur judiciaire. Me Dabouz a, par ailleurs, estimé que l’arrestation des activistes mozabites, ainsi que celle de Bennaoum, Gharmoul et Louisa Hanoune ne devraient pas avoir lieu”. Il considère que la détention provisoire, qui devait être une exception, devient fatalement une règle, appelant à la refonte du code de procédure. Pour rappel, le Dr Kamal-Eddine Fekhar a rendu l’âme mardi à l’hôpital de Blida, après plusieurs semaines de grève de la faim pour contester son arrestation. Son enterrement aura lieu, aujourd’hui, au cimetière d’El-Alia à Alger. Hier, lors des marches hebdomadaires, des milliers, voire des millions de manifestants ont tenu à rendre un ultime hommage au martyr. Son enterrement drainera inévitablement des milliers de personnes, notamment de sa communauté et des militants des droits de l’Homme qui tiennent à accompagner le Dr Fekhar à sa dernière demeure.

Mohamed Mouloudj

Le quotidien d'Oran, 01.06.2019, En parallèle de l'ouverture d'une enquête: Aouf, l'ex-codétenu de Fekhar, libéré,

La mort du militant des droits de l'Homme, Kamel Eddine Fekhar, semble avoir ébranlé les certitudes de l'appareil judiciaire puisque son ex-codétenu en cellule dans la prison de Ghardaïa, Hadj Aouf Brahim, a été libéré dans l'après-midi de jeudi dernier, a rapporté son avocat Me Salah Dabouz.

Aouf est un militant et syndicaliste de la wilaya de Ghardaïa qui a observé une grève de la faim avec Kamel Eddine Fekhar. «Un avocat, le juge d'instruction et le procureur général de Ghardaïa ont rendu visite ce matin à Hadj Brahim Aouf en prison. Après un échange avec le procureur général, ils ont décidé de le relâcher», a indiqué Me Dabouz. Aouf est un militant et syndicaliste de la wilaya de Ghardaïa qui a observé une grève de la faim avec Fekhar. Les deux hommes avaient partagé une pièce de 2 m². « Au fond de la toute petite pièce se trouvait une cuvette de toilette turque. Quand les deux prisonniers tendaient leurs jambes, c'est sur la cuvette qu'ils les posaient », avait révélé l'avocat. Avant son arrestation, Aouf, coordinateur du Conseil des Lycées d'Algérie pour la wilaya de Ghardaïa, était poursuivi dans cinq affaires et mis sous contrôle judiciaire avec l'obligation de «signer» chaque semaine. En sortant de chez le juge d'instruction, le 31 mars dernier, «Aouf s'est fait tabasser et arrêter par deux policiers à l'intérieur même du tribunal», raconte Me Dabouz. «Il s'est ainsi retrouvé emprisonné aux côtés de Fekhar arrêté le même jour dans la même affaire», a-t-il ajouté. Me Dabouz avait rendu visite ce matin à Aouf qui était encore emprisonné. Il lui avait dit que si la justice ne le libérerait pas pour assister à l'enterrement de Fekhar, il reprendrait sa grève de la faim. Il avait entamé une grève de la faim avant de la suspendre pour assister son ex-codétenu. «On gagne ensemble ou on meurt ensemble. Si je quitte la vie enterrez-moi aux côtés de Khamel Eddine Fekhar», avait-il dit à l'avocat. L'avocat a fait savoir qu'il entend introduire deux plaintes. Une première pour non-assistance à personne en danger et l'autre pour agression contre Aouf Hadj Brahim lors de son arrestation.

Par ailleurs, le ministère de la Justice a instruit, mercredi dernier, ses services concernés de diligenter «une enquête approfondie» sur les tenants et aboutissants du décès de Fekhar survenu le 28 mai au CHU de Blida, où il avait été transféré la veille en urgence de l'hôpital de Ghardaïa. Le défunt avait été admis au pavillon carcéral de l'hôpital de Ghardaïa deux jours plus tôt. Rappelons que les réactions suscitées avaient exigé l'ouverture d'une enquête «

sérieuse, indépendante et urgente » sur les circonstances de sa mort. Parallèlement, des appels ont été lancés pour l'observation d'une minute de silence la mémoire de Fekhar, à l'occasion de la marche hebdomadaire du vendredi alors que si le lieu de son enterrement est connu, le cimetière mozabite d'El Alia, la date, quant à elle, reste tributaire de l'autopsie demandée par sa famille. Kamel Eddine Fekhar (54 ans) est décédé, mardi dernier, au centre hospitalo-universitaire Frantz Fanon de Blida, après détérioration de son état de santé suite à une grève de la faim qui a duré une cinquantaine de jours.

Par Moncef Wafi

Liberté, 02.06.2019, UNIVERSITÉ DE BAB EZZOUAR, Les enseignants exigent la libération des détenus d'opinion,



Le collectif enseignant de l'USTHB a également appelé à la cessation du recours excessif à la détention préventive qui devait être une exception et non une règle.

Une autre voix, et non des moindres, vient s'ajouter à la partition en faveur de la libération des détenus d'opinion. Consternés par le décès du militant des droits de l'Homme Kamal-Eddine Fekhar, enterré hier au carré des Mozabites à El-Alia, les enseignantes et les enseignants de l'USTHB, réunis en AG jeudi dernier, "exigent" la libération de tous les détenus d'opinion qui croupissent encore en prison. "Les enseignantes et les enseignants de l'USTHB exigent la libération de tous les détenus d'opinion et l'arrêt de la judiciarisation de l'acte politique, des libertés d'expression et d'opinion dans notre pays", note un communiqué rendu public hier.

Aussi, ces enseignants appellent à l'"arrêt" du recours excessif à la détention provisoire et "demandent le respect" du pacte international relatif aux droits de l'Homme et les dispositions du code de procédure pénale qui consacrent la liberté comme la règle et non l'exception. Dans le même contexte, ils ne manquent pas de réclamer "la vérité et la justice" pour feu Kamal-Eddine Fekhar, mais également pour le jeune Ramzi Yettou qui a succombé à ses blessures après avoir reçu des coups lors de la marche du 12 avril dernier. Évoquant l'appel au dialogue lancé par le chef d'état-major de corps d'armée, le collectif enseignant rappelle que "seul un dialogue inclusif" et des "négociations directes" avec les représentants légitimes du mouvement populaire du 22 février 2019, des acteurs politiques et ceux de la société civile "peuvent aider à trouver en toute indépendance les solutions pour une transition démocratique sereine et une feuille de route consensuelle" pour dénouer la crise.

Solidaire des étudiants, dont il a appuyé la proposition de reprise des cours, mais tout en se libérant les mardis pour participer à la marche, le collectif enseignant, comme pour respecter le rythme pédagogique, a appelé à la programmation des examens en septembre. “La solidarité des enseignantes et des enseignants de l’USTHB avec leurs étudiants est le symbole d’une lutte commune annoncée pour une université publique, démocratique, performante et à l’abri des prédateurs”, souligne le texte. Outre un appel à une participation lors de la prochaine marche, les enseignants organisent un rassemblement aujourd’hui dans l’enceinte de l’université.

Par Karim Kebir

Liberté, 02.06.2019, COUVERTURE DES MANIFESTATIONS POPULAIRES, Les médias publics de nouveau sous la chape de plomb,

L'on pensait que les marches pacifiques historiques qui rythment la vie du pays depuis le 22 février ont libéré le paysage médiatique. Après une hésitation durant les trois premières semaines, les médias publics, dont l'Entv, se sont mis à couvrir en temps réel les marches populaires, les plateaux ont commencé à s'ouvrir sur des personnalités auparavant black-listées. D'autres chaînes, transparentes au début, ont fait monter leur audience grâce à la révolte populaire.

Mais l'euphorie libertaire semble avoir vite cédé devant une entreprise de normalisation, laquelle a été visible à travers les couvertures des manifestations du 15e vendredi de manifestation. Un retour à la situation antérieure qui intervient après la dernière sortie du chef d'état-major de l'ANP qui a affirmé que "ceux qui tendent à exacerber la situation et à faire perdurer cette crise sont ceux-là mêmes qui œuvrent sciemment à répandre continuellement les rumeurs, les informations erronées et les mensonges à travers de nombreux médias". La télévision officielle a vite retrouvé ses anciens réflexes en réservant à peine quelques images vite balayées des marches populaires, zappant évidemment les pancartes, les chants et les slogans qui pourraient ne pas plaire en haut lieu.

Les changements intervenus à la Télévision publique n'auront servi à rien, sinon à tempérer les ardeurs des quelques journalistes qui continuent à se battre pour le service public et la liberté d'expression. La chape de plomb pèse sur les médias publics et également sur certains médias privés, notamment les chaînes de télévision. D'ailleurs, lors des manifestations de vendredi, ces médias sont pointés du doigt par les Algériens qui les accusent de propager des informations erronées et de dénigrer les marches.

Saïd Smati

Le quotidien d'Oran, 03.06.2019, Alger : La marche des étudiants empêchée,

La marche des étudiants a été empêchée hier par un imposant dispositif policier devant les accès aux environs immédiats de la Grande Poste d'Alger, mais également devant le portail de la Faculté centrale. Avancée au dimanche en raison d'une probable coïncidence du mardi avec le premier jour de l'Aïd El Fitr, l'ultime marche des étudiants pendant de Ramadhan a drainé une faible participation par rapport aux précédentes. Annoncée pour 11h, la marche n'a pu démarrer à temps depuis la Faculté centrale dont le principal portail d'accès était carrément barricadé par plusieurs rangées de policiers anti-émeutes pour interdire tout mouvement des étudiants vers la rue Didouche Mourad. Même le sit-in improvisé devant la Faculté a été empêché.

Les policiers ont par la suite usé de la force pour disperser les étudiants qui étaient amassés devant l'accès au métro devant le lycée Pasteur. Une brèche a été volontairement ouverte par les policiers poussant les étudiants à se diriger vers la rue Arezki Hamani qui donne sur Hassiba Ben Bouali. A ce niveau, c'est un autre bloc de policiers qui ferme l'accès de la rue Hassiba Ben Bouali pour empêcher les étudiants, en usant des matraques, de continuer leur marche vers la place du 1er Mai.

«Dawla madaniya machi askariya», «Dégage» et «Pouvoir assassin», scandaient les étudiants dont le nombre était sensiblement inférieur à la précédente marche. En plus de l'approche de la période de fête qui voit de très nombreux étudiants des cités universitaires rentrer chez eux, cette faible participation est due aussi au choix de dernière minute fait par les organisateurs de marcher le dimanche en prévision d'un éventuel Aïd El Fitr le mardi.

Par R. N

Liberté, 03.06.2019, DÉCÈS DU MILITANT DES DROITS DE L'HOMME KAMAL-EDDINE FEKHAR, Le silence complice du pouvoir et des partis islamistes,

Le décès en prison, après 50 jours de grève de la faim, du militant des droits de l'Homme, Kamal-Eddine Fekhar, est passé sous silence auprès d'une partie de la classe politique, et des autorités qui, contrairement à leurs habitudes, sont restées coites.

Cette mort de trop a, certes, mis en émoi des pans entiers de la société, et plusieurs partis politiques, organisations de la société civile, ONG et personnalités nationales ont réagi en demandant l'ouverture d'une enquête pour déterminer les responsabilités dans ce décès. Le FFS, le RCD et le PT, ainsi qu'Ali Benflis, Soufiane Djilali, Ahmed Djeddaï, Karim Tabbou et Me Ali Yahia Abdenour, pour ne citer que ceux-là, ont dénoncé "un assassinat politique" et une non-assistance à personne en danger, eu égard aux conditions désastreuses de détention et surtout sans jugement du militant mozabite. Mais contrairement à ces derniers dont le point commun est l'appartenance au camp démocratique, le décès du Dr Fekhar a laissé indifférente une partie de la classe politique, notamment les partis islamistes qui, pour le moins que l'on puisse dire, se sont murés dans un silence troublant.

Pourtant, que de fois n'a-t-on pas entendu pérorer le MSP, le FJD et Ennahda et les autres partis de la même obédience, en déclarant leur soutien aux droits de l'Homme ? À telle enseigne qu'on croirait qu'ils sont les chantres des libertés fondamentales et des droits humains, ou des libertés tout court. S'ils le prétendent souvent, pourquoi n'ont-ils pas osé lever le petit doigt ne serait-ce que pour dénoncer un déni de droit et un abus d'autorité dont a été victime Kamal-Eddine Fekhar, qu'ils sont si prompts à dénoncer lorsqu'il s'agit de faits se déroulant dans d'autres pays ?

Cette position des partis de ce courant, ceux-là mêmes qui prônent des droits de l'Homme "à géométrie variable", est, à vrai dire, une attitude pour le moins étrange. Parce que, quelles que soient leurs différences, ethniques ou religieuses, les Algériens ont tous fait les frais de l'injustice et des dépassements qui ont été le moteur de l'insurrection citoyenne du 22 février dernier. Ils sont censés, donc, se solidariser dans de pareilles circonstances, comme cela a été le cas dans les moments les plus durs.

Lorsqu'une partie des militants de la même obédience a partagé les mêmes geôles avec les précurseurs de la cause identitaire dans les années 80. Mais l'épisode du combat identitaire de Fekhar, comme l'a été celui de l'arrestation de Louisa Hanoune, a peut-être eu l'effet de charrier une décantation entre démocrates et islamistes. Autre défaillance de taille : le pouvoir réel ou celui de façade qui n'a nullement réagi face à ce drame humain. Il a également, comme les partis islamistes, brillé par un silence pesant. Hormis la mise en place d'une commission d'enquête, qui est dans l'imaginaire collectif souvent synonyme d'étouffement de l'affaire, comme cela a eu lieu par le passé, il n'y a même pas eu un simple communiqué de compassion pour la famille du défunt, pour tout au moins calmer la région en colère dont est originaire le défunt.

Amar Rafa

Liberté, 06.06.2019, LIBERTÉS SYNDICALES ET ARBITRAGE DANS LES CONFLITS DE TRAVAIL, Une mission de l'OIT épingle l'Algérie,

L'Organisation internationale du travail (OIT), qui relève des Nations unies, épingle l'Algérie quant aux multiples entraves aux libertés syndicales dans le pays et recommande au gouvernement la mise à niveau des lois algériennes, notamment la loi n°90-14 relative aux modalités d'exercice de la liberté syndicale, et du projet du code du travail, et l'accélération de l'enregistrement des syndicats, ainsi que la prise des mesures nécessaires visant à la réintégration effective des syndicalistes licenciés et l'exercice de la liberté syndicale dans un environnement exempt d'ingérence et d'intimidation.

À l'issue de la mission qu'elle a effectuée en Algérie du 21 au 23 mai dernier, l'OIT a indiqué, en effet, dans le rapport élaboré le 3 juin à Genève qu'elle a eu des "discussions franches et ouvertes" avec les autorités, ainsi que les organisations patronales et syndicales sur les thématiques de la réforme législative, de l'enregistrement des syndicats, de la réintégration de syndicalistes licenciés et, de manière générale, de l'exercice de la liberté syndicale dans un environnement exempt d'ingérence et d'intimidation. La Mission, qui considère sa visite "opportune", a tenu à formuler des recommandations pour aider pendant cette "période de transition et au-delà".

La première recommandation porte sur la réforme législative. En faisant remarquer qu'aucune discussion ou consultation sur le projet de code du travail n'a eu lieu depuis 2017, la Mission recommande que soit engagée "sans délai" la préparation des projets de texte révisant les dispositions de la loi n°90-14 relatives aux modalités d'exercice de la liberté syndicale, mais aussi de poursuivre le travail de mise en conformité du projet de code du travail avec les commentaires techniques fournis par le Bureau international du travail en 2015 de consulter régulièrement tous les partenaires sociaux et d'informer la commission d'experts de l'avancement du processus. La Mission, qui a été informée également de l'impossibilité d'une confédération (CSA) de recevoir son récépissé, recommande au gouvernement d'adopter en pratique une position constante admettant la possibilité pour les organisations qui se constituent de regrouper des affiliés de professions, de branches ou de secteurs d'activité différents.

Elle a aussi mis l'accent sur l'accélération de l'enregistrement des syndicats dont les demandes sont encore en suspens, et lui recommande de procéder

d'urgence à l'enregistrement de la Cgata, de la CSA, du Safap et du Sess. En se disant "préoccupée" par le traitement dilatoire de décisions de justice exécutoires de réintégration effective prononcées depuis plusieurs années, et toujours non exécutées, et la judiciarisation excessive des procédures, la Mission recommande au gouvernement d'assurer l'exécution immédiate et sans condition des décisions de réintégration de membres fondateurs et dirigeants syndicaux, afin que soit assurée une protection efficace et non sélective de l'exercice du droit syndical.

L'organisation recommande, en outre, au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer pour toutes les organisations d'employeurs et de travailleurs un environnement exempt d'ingérence et d'intimidation, et où les droits sont respectés et garantis, pour l'exercice de la liberté syndicale dans un environnement aux droits fondamentaux à l'intégrité physique et morale, à la sécurité de la personne, au respect de la loi et à la protection des locaux. Une délégation de haut rang de l'Organisation internationale du travail (OIT) de cinq membres a effectué, rappelle-t-on, du 21 au 23 mai dernier une mission en Algérie où elle a été reçue dans des ministères et a rencontré des organisations patronales et surtout des syndicats autonomes, à la suite de leur saisine, l'année dernière, sur les dépassements et l'entrave au libre exercice syndical.

Amar Rafa

Liberté, 09.06.2019, ILS APPELLENT LE CONSEIL NATIONAL DE DÉONTOLOGIE À OUVRIR UNE ENQUÊTE, Des professeurs dénoncent la mauvaise prise en charge de Fekhar,

“On l’a laissé mourir.” Dans un communiqué au vitriol signé par une quinzaine d’éminents professeurs, le Collectif des professeurs en sciences médicales (CPSM) a vigoureusement dénoncé une mise à mort qui ne dit pas son nom du militant mozabite, Kamal-Eddine Fekhar, décédé mardi 28 mai à l’hôpital de Blida. “Le collectif refuse la version de son décès des suites de la grève de la faim. Lorsqu’on a trois enfants de l’âge des siens, on ne se laisse pas mourir, on ne se suicide pas. Non, on n’abandonne pas ses enfants en se laissant mourir.

On l’a laissé mourir, en ne respectant aucune des règles de la Convention de Malte”, a-t-on indiqué dans le communiqué. Le collectif s’est élevé contre la mauvaise prise en charge de Fekhar, “indigne de collègues censés avoir prêté le serment d’Hippocrate” et des “manquements graves à l’éthique et à la déontologie médicales devant présider à l’encadrement de tout patient”. Pour ce collectif, il y a dans ce cas de figure une “non-application des recommandations de la Déclaration de l’Assemblée médicale mondiale (AMM) de Malte sur les grévistes de la faim, adoptée en novembre 1991 à Malte, puis révisée lors des 44e (1992), 57e (2006) et 68e (2017), assemblées médicales mondiales auxquelles l’Algérie a adhéré, qui définit les modalités médicales et éthiques à mettre en œuvre lors d’une grève de la faim qui reste un mouvement de protestation”.

Après quoi, les 15 professeurs de médecine ont fait part de leur étonnement du “silence inquiétant des Conseils de déontologie régionaux”, tout en appelant le Conseil national de déontologie “à s’autosaisir et à ouvrir une enquête pour connaître les circonstances exactes ayant précédé le décès de Kamal-Eddine Fekhar”. Outre la prise en charge du Dr Fekhar, le collectif a pointé du doigt “le recours abusif par les magistrats à la détention provisoire et au harcèlement judiciaire dont ont fait l’objet Kamal-Eddine Fekhar, son avocat, Me Dabouz, et bien d’autres Algériens détenus pour leurs opinions, droit pourtant reconnu par la Constitution”. Et aux professeurs de médecine de demander au Club des magistrats et au nouveau bureau du Syndicat national des magistrats de “mener une enquête impartiale sur les conditions de condamnation à la détention préventive de ce martyr et de veiller à ce que cette procédure redevienne exceptionnelle et pleinement justifiée”.

“Il y va de la probité de la magistrature, de la justice algérienne et de l’autorité de leurs décisions”, ont-ils ajouté. Sur un autre registre, le collectif a réitéré son “opposition à l’élection présidentielle du 4 juillet 2019” et sa proposition de sortie de crise, à savoir une “transition avec un présidium composé de femmes et d’hommes non partisans et non impliqués dans le régime dictatorial qui a régné sur le pays depuis 1962 et non pas seulement depuis 1999” qu’il y a lieu de “mettre en place dans les meilleurs délais” Tout en appelant le peuple algérien à “poursuivre ses marches pacifiques jusqu’à satisfaction de toutes ses revendications et à l’avènement de la IIe république”, les professeurs de médecine ont exhorté les autorités à “répondre à ces quinze vendredis de marches populaires représentant autant de référendums à ciel ouvert auxquels il n’y a rien à opposer par des propositions de solutions, à même de maintenir l’espoir d’une sortie de crise rapide”.

Arab Chih

Liberté, 09.06.2019,AU MOTIF QU'IL EST REJETÉ PAR LE MOUVEMENT POPULAIRE, La société civile dit non au “dialogue” de Bensalah,



Les participants à la rencontre préliminaire à la conférence nationale de la société civile pour une solution à la sortie de crise du pays ont annoncé leur rejet au dialogue, tel qu'il se décline à travers l'appel du chef de l'état par intérim, qui est rejeté par le mouvement populaire, ou du chef d'état-major de l'ANP, lui préférant un dialogue entre les composantes de la société civile, pour constituer une force de proposition à même de peser sur la scène nationale.

Intervenant à l'ouverture de la quatrième rencontre de concertation de la société civile, le coordinateur de la Confédération des syndicats algériens (CSA), Sadek Dziri, a souligné la “conjoncture particulière” dans laquelle se tiennent ces retrouvailles, à savoir l'appel au dialogue lancé par le chef d'état-major de l'ANP ou par le chef de l'état par intérim qui est “l'un des ‘B’ rejetés par le mouvement populaire”, a-t-il soutenu. En rappelant que “le dialogue, en tant que haute valeur civilisationnelle, personne ne peut le rejeter, puisqu'il est le moyen exemplaire pour sortir des crises”, l'orateur a estimé que, “dans le cas échéant de la situation politique que vit notre pays, il est utile de s'interroger : avec qui dialoguer ? Avec ce système qui est rejeté par le mouvement populaire ? Et quel est le contenu de ce dialogue ?”.

Et de suggérer : “Nous commencerons d'abord par le dialogue entre nous, pour sortir avec une proposition qui nous permettra de changer l'équilibre des forces et les visions pour la recherche de solutions utiles”, avant de rappeler que la recherche de ces mécanismes était l'un des points de l'ordre du jour de cette rencontre préliminaire à la conférence nationale qui se tiendra le 15 juin prochain. Cette quatrième rencontre, qui s'est tenue, hier, en présence de 71 associations nationales, syndicats et organisations professionnelles, a été dédiée à la poursuite des discussions et des échanges en vue de finaliser une plateforme consensuelle de solution de sortie de crise qui sera déclinée lors de la conférence nationale de la société civile.

Cette dernière sera, selon des indications, suivie d'une autre conférence politique avec la participation de partis politiques et de personnalités politiques "influentes" sur la scène nationale, avec lesquels ils escomptent "former une force de proposition plus forte, à même de pouvoir faire pression sur le pouvoir". La finalité étant d'apporter le soutien au mouvement populaire et la satisfaction de ses principales revendications, d'une part, et de proposer une feuille de route qui participe au règlement de la crise politique, d'autre part.

Cependant, les préparatifs de cette conférence nationale n'étaient, jusqu'à hier, pas encore au point, en ce sens que les participants n'ont pas encore atteint un consensus autour d'une même proposition des trois dynamiques de la société civile, à savoir la Confédération des syndicats algériens (CSA), le Collectif des dynamiques de la société civile pour une transition démocratique et le Forum civil pour le changement. Les points d'achoppement se situeraient dans le fait que certains plaident pour l'élection d'un président qui organisera la période de transition et d'autres pour la mise en place d'une période de transition pour la préparation de l'élection présidentielle, dans un cadre transparent et démocratique.

AMAR .R

Liberté, 10.06.2019, DÉCÈS EN DÉTENTION DU DR FEKHAR, Le barreau de Béjaïa demande une enquête indépendante,



L'Orab exhorte les pouvoirs publics et judiciaires à libérer tous les détenus d'opinion injustement incarcérés et la cessation de toute forme de répression.

Réuni en session ordinaire, le 3 juin dernier, le Conseil de l'ordre régional des avocats de Béjaïa (Orab) a rendu une déclaration publique à travers laquelle il "dénonce et déplore le décès tragique du docteur Kamal-Eddine Fekhar dans des conditions déplorables et inhumaines" et exige "la création d'une commission d'enquête indépendante pour déterminer les causes et les responsables de cette tragédie". De même qu'il "dénonce le recours abusif à la détention provisoire en violation du principe de la présomption d'innocence et dans des affaires liées aux délits d'opinion, bafouant ainsi les principes constitutionnels de liberté d'expression et des libertés individuelles et collectives consacrés par toutes les chartes universelles".

Tout en s'inclinant devant la mémoire du docteur Fekhar, l'Orab "exhorte les pouvoirs publics et judiciaires à libérer tous les détenus d'opinion injustement incarcérés et la cessation de toute forme de répression". Les rédacteurs de la déclaration du conseil de l'Orab réitère aussi son "soutien au mouvement populaire et réaffirme ses positions contenues dans les déclarations de l'Union des barreaux d'Algérie en date du 06 et du 29 mars, et 12 avril derniers". Les avocats de la wilaya de Béjaïa sont parmi la première corporation à manifester son adhésion et son soutien au mouvement populaire du 22 février dernier en organisant des rassemblements et des marches à Béjaïa.

L'Orab se déclare ainsi faisant partie du mouvement populaire du 16 février passé qui revendique "un changement radical du système" et "le départ de toutes les figures et les symboles du régime, et rejette le communiqué du conseil constitutionnel du 2 juin prolongeant sans aucun fondement légal le mandat du chef de l'État". De ce fait, l'Orab "appelle à une période de transition menée par des figures et compétences nationales consensuelles pour gérer la transition (...)

et la création d'une instance indépendante pour organiser l'élection présidentielle". D'autres barreaux ont également exprimé la même demande d'enquête sur la mort en détention du militant des droits de l'Homme. Les avocats de la wilaya de Tizi Ouzou se sont rendus à la même initiative. Les pouvoirs publics, sous la pression des militants des droits de l'Homme et du mouvement populaire du 22 février dernier, ont ordonné une enquête dont l'opinion attend toujours les conclusions.

L. OUBIRA

Le quotidien d'Oran, 11.06.2019, Conférence nationale de la société civile : Un premier jalon vers le dialogue avec l'institution militaire,

Réunis depuis plusieurs semaines, la rencontre de samedi dernier étant la quatrième du genre pour élaborer une feuille de route «consensuelle» pensée comme une première étape vers la construction d'un processus destiné à sortir l'Algérie de la crise politique, les représentants de 71 associations et syndicats se sont finalement quittés sans accord.

L'un des initiateurs de cette rencontre, le Dr Lyes Merabet, président du Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), est revenu sur cette initiative et ses objectifs au micro de la chaîne 3 de la Radio algérienne estimant que l'un des premiers acquis de cette démarche est le rassemblement d'une société civile éclatée avec «ses divergences, contradictions et différences».

Malgré l'absence d'un accord, il affirme qu'il est satisfait du travail accompli ensemble expliquant que ces rencontres doivent déboucher sur un avant-projet de plateforme consensuel qui doit être débattu lors de la conférence nationale de la société civile, prévue le 15 juin prochain, pour aller par la suite à la rencontre des partis et personnalités politiques et autres clubs d'intellectuels pour discuter des propositions dégagées de cette conférence nationale. L'objectif final est de discuter avec les tenants du pouvoir réel à savoir l'institution militaire, précise-t-il. «On parle de dialogue et de propositions concrètes, conséquentes et responsables et je pense qu'on est dans ce sens. Et avant d'arriver à cet espace de dialogue, il faudrait proposer une démarche consensuelle», ajoute-t-il.

A propos des manifestations populaires «sereines et apaisées qui se déroulent chaque semaine à travers le pays », il considère qu'elles ne peuvent pas durer éternellement et qu'on ne peut donc s'éterniser sur un débat sur une constituante «pouvant s'étaler sur des années», rappelant que les périodes de transition qui ont réussi dans certains pays, en Amérique Latine ou en Asie, ne sont pas forcément passées par des constituantes. Des discussions engagées par le groupe de travail auquel il a pris part, l'intervenant déclare que la quasi-majorité des propositions insistent sur un retour à un processus électoral, à travers l'organisation d'une présidentielle précédée, ajoute-t-il, d'un «dialogue établi après une situation d'apaisement», nécessité par la libération des détenus d'opinion, l'arrêt des interpellations de manifestants et la levée des contraintes sur la presse, autant de conditions, dit-il, pour engager un dialogue responsable et sans exclusions». Pour donner du crédit au scrutin à venir, l'invité considère

que la concertation à engager durant la période de transition à venir devrait en outre être précédée d'un assainissement des listes électorales et la mise en place de commissions nationales et de wilayas neutres pour l'organiser, assurer la surveillance de celui-ci et annoncer ses résultats. Il rappelle, d'autre part, qu'après la présidentielle, il s'agira également d'accompagner l'exécution des réformes décidées sur la base d'un programme que le futur chef d'Etat sera chargé de faire appliquer.

Par Moncef Wafi

Liberté, 11.06.2019, ELLES DÉNONCENT LA DÉTENTION PRÉVENTIVE PROLONGÉE, Sit-in des familles de détenus devant la cour d'Oran,

Une vingtaine de familles a observé hier matin un sit-in de protestation devant le nouveau siège de la cour d'Oran. Ces familles accompagnées de leurs enfants ont toutes un proche, un mari, un fils ou encore un père incarcéré, jugé ou en attente de jugement pour des affaires de drogues ou des actes criminels. Cette démarche est entreprise afin d'attirer l'attention des magistrats et de l'appareil judiciaire sur, entre autres, les cas de détention préventive dépassant 1 ou 2 ans, ou encore pour réclamer la grâce de détenus dont la santé est fragile et qui ont déjà purgé 5 ans de leur peine.

Dans les cas d'affaires de drogue, des épouses et des mères ne comprennent pas la sévérité de certains jugements, jusqu'à 20 ans de prison, tout en reconnaissant les faits ayant amené un membre de leur famille en prison, comme la consommation et ou la vente de kif, ajoutant que de telles peines doivent être prononcées "contre les gros barons de la drogue", et que la drogue est un fléau social. D'autres espèrent et attendent la liberté provisoire pour leur époux ou fils, incarcérés actuellement.

Par LOUKIL D

Huffpost maghreb, 12.06.2019,Arrestation du général à la retraite Ali Ghediri,



Le général à la retraite, Ali Ghediri, a été placé jeudi 13 juin 2019 sous mandat de dépôt à la prison El Harrach, après une comparution devant le juge d’instruction près le tribunal de Dar El Beida.

Selon un communiqué publié sur sa page officielle, il est accusé d’avoir “participé à fournir à des agents étrangers des informations touchant à l’économie nationale” et d’avoir pris part à un “projet visant à affaiblir le moral de l’armée afin de porter atteinte à la défense nationale”.

Ali Ghediri a été arrêté mercredi en fin d’après-midi. Son téléphone était injoignable depuis 18H et sa famille n’a aucune nouvelle de lui. Il avait été arrêté devant sa maison par des hommes qui se sont présentés à lui comme étant des membres de la sécurité nationale.

Libéré à 02H00 du matin, il a été de nouveau convoqué pour comparaître, à partir de 15H, au tribunal de Dar El Beida.

L’ancien candidat à la présidentielle a voté du 18 avril est poursuivi pour intelligence économiques avec des étrangers et atteinte au moral des troupes en temps en paix.

Le juge d’instruction a ordonné le transfert de l’ex-candidat à la présidentielle avortée du 19 avril à la prison d’El Harrach.

Rédaction du HuffPost Algérie

Liberté, 13.06.2019, BOUDJEMAÂ GHECHIR, AVOCAT DE LOUISA HANOUNE, “La détention provisoire doit être une mesure exceptionnelle”,



L’ex-président de la Ligue algérienne des droits de l’Homme (Ladh) estime que le pays s’enlise dans une situation “d’autorité de fait” ponctuée par “une vague de représailles contre les défenseurs des droits humains, les journalistes, les syndicalistes, les militants et les avocats”. Maître Ghechir pense qu’il y a lieu aussi de s’interroger “sur la démarche des autorités judiciaires d’enclencher des enquêtes sur des faits de la corruption. Cette dernière relève-t-elle d’une véritable volonté d’en finir avec les traditions d’un système ou est-ce une récupération ?”.

Liberté : Que pensez-vous des changements opérés lundi dernier dans le corps de la justice ?

Boudjemaâ Ghechir : Ces changements au niveau de l’administration ou de l’appareil judiciaire sont illégaux parce que le chef de l’État, qui assure l’intérim selon l’article 102 de la Constitution, n’a le droit de toucher ni à l’administration judiciaire ni au gouvernement. Les nominations au niveau de la justice doivent passer obligatoirement par le Conseil supérieur de la magistrature qui est chargé de gérer la carrière des magistrats. Nous sommes dans un cas d’autorité de fait. Le peuple demande une période de transition, mais le chef d’état-major refuse. Il veut appliquer la Constitution seulement en gardant le gouvernement actuel et en chargeant Bensalah d’organiser la prochaine élection présidentielle. Or, ce dernier n’a le droit ni d’effectuer des nominations ni de procéder à des limogeages.

De nombreuses affaires de corruption impliquant d’anciens hauts responsables sont en instruction. La justice est-elle aujourd’hui en mesure de statuer de manière impartiale et juste ? Les magistrats ont-ils la compétence pour se pencher sur ce genre de dossiers complexes qui pèsent des milliards et aux ramifications diverses et intérêts contradictoires ?

La corruption peut nuire au développement économique en faisant obstacle au commerce et à l'investissement. Elle est profondément ancrée dans la mentalité de nos dirigeants. La corruption de personnes à haute responsabilité peut entraîner une grave insécurité et instabilité dans l'État en mettant en péril l'État lui-même. Donc, c'est une très bonne chose d'ouvrir le dossier politique en même temps que le dossier économique, car on doit régler définitivement le problème de la légitimité politique et de la légitimité des richesses. Surtout que notre pays a pris beaucoup de retard dans sa démarche pour se libérer d'un système qui a stérilisé la vie politique, confisqué la liberté et dilapidé les ressources du pays.

Ces dossiers, sous surveillance de l'opinion publique, ont tous une connotation politique. Mais ne dit-on pas dans le milieu judiciaire que dès que le politique intervient tout est faussé ?

L'ouverture des dossiers a coïncidé avec le hirak et les revendications politiques. Certes, certains disent que les poursuites ont toutes une connotation politique, mais personne ne peut nier que la corruption a connu un pic sans précédent dans l'histoire de l'Algérie. La lutte contre ce fléau était l'une des revendications des manifestants. Seulement, il y a lieu de s'interroger sur la démarche des autorités judiciaires d'enclencher des enquêtes sur des faits de corruption. Cette corruption relève-t-elle d'une véritable volonté d'en finir avec les traditions d'un système, ou bien, est-ce de la récupération ? Les jours à venir vont apporter la réponse. Mais je pense qu'il faut donner sa chance à l'institution judiciaire pour prouver son indépendance.

De nombreux activistes et personnalités politiques croupissent en prison. Comment expliquez-vous cette application frénétique de la détention provisoire, alors que cette mesure dérogatoire est censée être réservée aux crimes les plus graves ?

Effectivement, une vague de représailles contre les défenseurs des droits humains, les journalistes, les syndicalistes, les militants et les avocats s'est intensifiée depuis le début des grandes manifestations (hirak). Il faut condamner fermement cette vague et exhorter les autorités à cesser immédiatement toute forme de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits humains. Il faut aussi garantir qu'en toute circonstance, tous les défenseurs des droits humains puissent mener à bien leurs actions légales et légitimes, sans craindre de restrictions ni de représailles. La détention provisoire est une mesure exceptionnelle et ne peut être ordonnée

que si les obligations du contrôle judiciaire sont insuffisantes :

- Lorsque l'inculpé ne possède pas de domicile fixe ou ne présente pas de garanties suffisantes de représentation devant la justice ou que les faits sont extrêmement graves.
- Lorsque la détention provisoire est l'unique moyen de conserver les preuves ou les indices matériels ou d'empêcher soit une pression sur les témoins ou les victimes, soit une concertation entre inculpés et complices, risquant d'entraver la manifestation de la vérité.
- Lorsque cette détention est nécessaire pour protéger l'inculpé, pour mettre fin à l'infraction ou prévenir son renouvellement.
- Lorsque l'inculpé se soustrait volontairement aux obligations découlant des mesures de contrôle judiciaire prescrit. (Article 123 de code de procédure pénale).

De ce fait par exemple, l'emprisonnement de Mme Hanoune est incompréhensible du moment qu'elle présente toutes les garanties de rester à la disposition de la justice. Mais la chambre d'accusation est souveraine.

Justement, le Parti des travailleurs vient de prendre à témoin l'opinion publique sur la dégradation de l'état de santé de Louisa Hanoune. Quelles sont vos appréhensions en tant que membre du collectif de sa défense ?

Mme Hanoune a été convoquée par le juge d'instruction du tribunal militaire pour l'entendre comme témoin dans une affaire où l'instruction a été déjà ouverte après examen du PV de son audition par les services de la Police judiciaire en exécution d'une commission rogatoire du même juge et vérifications des éléments d'informations ainsi recueillies. Malheureusement, Mme Louisa Hanoune a été inculpée et mise sous mandat de dépôt. Mme Hanoune, son parti et le mouvement démocratique dans notre pays et à l'étranger n'arrivent pas à comprendre ni à accepter cette incarcération. Ce qui a suscité et continue de susciter une légitime et vive émotion, ainsi qu'une considérable indignation aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger. Mme Hanoune souffre d'au moins quatre maladies chroniques. Son état de santé se détériore dangereusement, et ce, malgré la prise en charge médicale assurée par les médecins de la prison. Outre les médicaments, elle a besoin d'un régime alimentaire strict et d'une surveillance médicale continue. Son incarcération est intervenue en plein hirak pour une nouvelle république avec des slogans appelant à un changement radical et au départ du système. C'est son véritable combat pour un processus fondé sur un socle constitutionnel incontestable et incontesté vu sa conviction que le pouvoir constituant revient au

peuple. Elle est pleinement engagée dans le hirak. C'est une combattante qui incite tout le monde à prendre part à cette révolution pacifique. Elle condamne tout acte de désintéressement ou de désertion. Mme Hanoune est une militante et une dirigeante politique qui a assumé pleinement son rôle. Malheureusement, elle a été éloignée du champ de sa bataille aux côtés de toutes ses sœurs et de tous ses frères Algériens. Elle est incarcérée pour ce qu'elle était et ce qu'elle représentait.

Il est de son droit de mal accepter le fait d'être privée de sa liberté en ces moments historiques. Sa santé en pâtit aussi dangereusement. Elle a perdu 8 kg en un mois. Les Algériens sont encore sous le choc de la disparition tragique en prison d'un détenu d'opinion, feu Fekhar, j'espère que les autorités judiciaires au niveau du tribunal militaire prendront en compte sa situation médicale pour ordonner sa libération et lui permettre de reprendre ses activités politiques et son combat pour le changement.

Une nouvelle demande de liberté provisoire sera introduite auprès du tribunal militaire de Blida le 20 juin prochain. Vous attendez-vous à une réponse positive cette fois-ci ?

La détention provisoire peut prendre fin par suite d'une décision prise d'office par le juge d'instruction après avis du procureur, et à charge pour l'inculpé de prendre l'engagement de se présenter à tous les actes de la procédure et de tenir informé le magistrat instructeur de tous ses déplacements. Espérons que le juge d'instruction prendra une décision dans ce sens avant le 20 juin. À défaut, le collectif des avocats présentera une demande de liberté provisoire, et il va défendre son point de vue et l'application des dispositions de l'article 123 du code de procédure pénale citée ci-dessus.

Par Nissa Hammadi

Tsa-algérie, 15.06.2019, Conférence nationale de la société civile : « Nous devons sortir la tête haute de la crise »,

Une conférence nationale des dynamiques de la société civile s'est tenue, ce samedi 15 juin, au siège du CNAPEST, à Alger, en présence de plus de 200 participants.

Une feuille de route a été présentée comme l'aboutissement d'un débat intense organisé depuis le 18 mai 2018 à l'initiative de la Confédération des syndicats autonomes (CSA).

Outre la CSA, les dynamiques de la société civile sont composées du Collectif de la société civile pour la transition démocratique, le collectif Amel des associations religieuses, le Forum civil pour le changement et le collectif de l'Association des Oulémas.

Sadek Dziri, président de l'UNPEF (Union nationale des personnels de l'éducation et de la formation, qui a dirigé les travaux d'une conférence, a déclaré que « le consensus » autour de la feuille de route n'a pas été facile compte tenu de divergences d'opinion sur la manière de sortir de la crise politique actuelle. « Certains ont estimé qu'il fallait aller vers l'élection présidentielle et d'autres ont proposé l'élection d'une Assemblée constituante avec de revenir au processus électoral », a-t-il expliqué.

Après la présentation de l'Initiative, qui porte notamment sur la désignation d'une personnalité nationale ou une instance présidentielle consensuelles pour diriger la période de transition pour une période « allant de six mois à une année » avec un gouvernement de compétences nationales et la création d'une instance indépendante pour l'organisation des élections, un débat a été ouvert pour « étudier les mécanismes d'application » de la feuille de route. « Il faut un effort considérable pour concrétiser ces propositions. Nous serons confrontés à de grands défis », a prévenu Sadek Dziri.

« Une justice qui a retrouvé sa place »

Bekkat Berkani, président de l'Ordre des médecins, a salué l'action menée actuellement par la justice contre la corruption, « une justice qui a retrouvé sa place ».

« La démocratie est un exercice difficile qui ne se proclame pas du jour au lendemain. On doit retenir des leçons du caractère pacifique du hirak. L'ANP

s'est engagée à accompagner le processus démocratique. Nous devons sortir la tête haute de la crise. Il existe des dangers sur la scène politique et sur le plan économique, il y a un ralentissement », a-t-il dit.

Abdelouahab Fersaoui, président du RAJ, a estimé que l'initiative de la société civile est ouverte à d'autres espaces. « Les revendications du hirak sont politiques. Elles ont commencé par le refus du 5ème mandat pour arriver jusqu'au changement radical du régime. Le hirak a fait tomber un président resté au pouvoir pendant vingt ans et fait annuler deux élections présidentielles d'une manière pacifique. Un hirak qui reflète la conscience politique des Algériens surtout les jeunes. Ils veulent un État démocratique et des libertés. Le peuple est sorti uni et reconnaît les différences qui existent au sein de la société et qui sont considérées comme des richesses », a-t-il déclaré. Il a qualifié d'historique la conférence nationale de la société civile.

« Le hirak a libéré tout le monde »

« Le pouvoir a voulu depuis des années casser les partis, les syndicats, les associations... Le hirak a libéré tout le monde. Nous voulons donc jouer notre rôle comme médiateur et force de proposition sur le terrain, mais en aucun, nous prétendons représenter le mouvement populaire (...) nous voulons fournir des mécanismes pour la période de transition pour redonner le pouvoir au peuple », a appuyé Abdelouahab Fersaoui.

Il a prévenu contre la tenue de l'élection présidentielle « dans les conditions actuelles », a appelé à élargir les détenus d'opinion dont Hadj Ghermoul et à défendre la liberté d'expression.

Ahmed Brahimî du Collectif Amel a, pour sa part, prévu que le hirak ne s'arrêtera pas tant qu'il n'aura pas réalisé tous ses objectifs. Il a salué la réaction positive de l'institution militaire aux revendications populaires qui a été suivie par « la chute du 5ème mandat et par celle des symboles de la corruption ».

« Même les plus optimistes n'avaient pas prévu cela (...) le devoir national nous impose de dire que tous les objectifs ne seront atteints qu'avec une transition démocratique douce qui consacre la volonté du peuple », a-t-il noté.

Meziane Meriane, président du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST), a, de son côté, observé que pour la première fois dans l'Histoire, l'armée propose de « respecter la Constitution et le peuple refuse ». « Il refuse parce qu'il s'agit de la Constitution

de Bouteflika, Ouyahia, Haddad, Kouninef et les autres. Si nous étions allés au 5ème mandat, ils n'auraient laissé aucun sou dans les caisses. Le peuple a raison de demander une période de transition », a-t-il dit.

Meziane Meriane a proposé les noms des anciens combattants de la guerre de libération nationale, Djamila Bouhired et Lakhdar Bouregâa pour conduire la période de transition.

Par Fayçal Métaoui

Le quotidien d'Oran, 15.06.2019, 17ème vendredi de manifestation : «Le peuple veut l'application de l'article 07»,

Ce 17ème vendredi de mobilisation populaire consécutif semble avoir un cachet particulier. L'arrestation d'une partie du « gang », dont deux ex-Premiers ministres, semble avoir suscité de « l'appétit ». Les manifestants ont réclamé plus, l'arrestation d'Abdelaziz Bouteflika et d'autres de Khaled Nezzar et l'application pure et simple de l'article 07 de la Constitution qui stipule que « le peuple est la source de tout pouvoir ». Mais, aussi la restitution de biens publics et des fonds volés. Sur des pancartes, on pouvait lire « nous appelons le pouvoir judiciaire à nationaliser les biens volés, à juger toutes les bandes et à protéger les hydrocarbures ». En dépit de l'important dispositif sécuritaire à Alger et ses alentours, les acteurs du Hirak ont investi les rues d'Alger pour exprimer à la fois leur euphorie quant aux dernières arrestations des « symboles de la corruption », mais surtout pour donner et débattre des propositions pour une sortie pacifique de cette crise politique.

Ce qu'il faut retenir est le fait que les manifestants réclament aujourd'hui encore le départ de ce qu'ils appellent « l'architecte de la fraude, Nouredine Bedoui ». Des manifestants à Alger ont brandi des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : « Arrestations bienvenues, départ de Bedoui et Bensalah prioritaire », en exigeant la dissolution des deux partis FLN et RND.

Un groupe de manifestants a appelé à travers des banderoles la création d'un comité populaire en sélectionnant 2 personnes par daïra, pour les 48 wilayas plus 8 personnes issues de la diaspora. Une vraie assemblée populaire qui soumettra des propositions à travers quatre représentants de l'assemblée à ceux qui tiennent les commandes du pays. D'autres ont plaidé pour la mise en place d'une assemblée constituante, un réseau de lutte contre la répression, pour la libération des détenus d'opinion, et pour les libertés démocratiques. Tout en exigeant l'ouverture d'une enquête sur la détention préventive et les conditions carcérales ainsi que le décès de Kamel Eddine Fekhar. Ils ont aussi plaidé pour la libération de Hadj Ghermoul, les cinq détenus de Ghardiaia, Mohammed Baba Nedjar, Laasaker Bahmed, Khayat Idris, Tichabet Nouredine et Bassim Brahim. Ainsi que le blogueur Abdellah Bennaoum et Louisa Hanoun, dirigeante politique incarcérée à Blida.

A Constantine aussi l'incarcération, ces derniers jours, de nombreux hauts responsables, dont deux ex-Premiers ministres et autres hommes d'affaires, était

en haut des affiches dans les slogans des manifestants en ce 17^e vendredi consécutif du Hirak.

Par une chaleur suffocante, les Constantinois étaient au rendez-vous, hier, en nombre toujours imposant, pour souhaiter la bienvenue à la « Issaba » dans la prison d'El Harrach, et espérer à ce que d'autres responsables, notamment Bedoui, aillent les rejoindre dans leurs cellules. « El Issaba gaël fel Harrach », (tout le gang dans la prison d'El Harrach), « Bensalah et Bedoui le spécialiste de la fraude doivent les rejoindre », « Dégager les 3B », « Bouchareb ya djabane (poltron), le FLN dans la poubelle », criaient d'autres manifestants. Egalement, les manifestants ont scandé d'autres slogans réguliers au Hirak, dont « Algérie libre et démocratique », « Djazaïr Chouhada », « Etat civil et non militaire », ainsi que d'autres chants patriotiques qui ont toujours animé la scène du Hirak, recouverte de l'emblème national, de différentes proportions, porté sur les épaules ou porté haut et fouetté par le vent. Les manifestants continuaient encore à faire le tour de la ville au moment où nous mettons sous presse. « La manifestation va continuer encore et se prolonger jusqu'à la fin de l'après-midi », assurent des manifestants qui rappellent que de nombreux citoyens, dans l'impossibilité de marcher en milieu de journée à cause de la chaleur très forte, ont rejoint le mouvement populaire à 16 heures, et c'est à ce moment que les rangs des manifestants vont commencer à grossir. En tout cas, relevons que la manifestation a été «silmiya» (pacifique) jusqu'au bout. Des marches similaires ont été enregistrées dans différentes wilayas du pays.

Par M. A

Tsa-algérie, 16.06.2019, Nacéra Dutour : « Il ne faut pas aller tout de suite aux présidentielles »,

Nacéra Dutour, présidente de l'Association SOS Disparus, a participé à la Conférence nationale des dynamiques de la société civile qui s'est tenue à Alger le samedi 15 juin 2019.

Vous avez participé à la Conférence nationale des dynamiques de la société civile. Que propose votre association pour sortir de la crise politique actuelle ?

Nous avons participé parce que nous sommes des citoyens et des citoyennes à part entière, des Algériens et des Algériennes qui, comme tout le monde, avons le souci de changer le pays et de changer le système. Tous les vendredis nous participons aux marches populaires pour dire : « Système dégage ! ».

Nous sommes favorables à une véritable transition, à un changement démocratique dans le pays et à un État de droit.

Pensez-vous que la feuille de route proposée par la société civile sera acceptée par le pouvoir ?

Je suis optimiste. Je n'ai pas participé à la première marche du 22 février 2019, j'étais à l'étranger à l'époque. J'ai suivi dans les médias et j'ai passé la soirée à voir les vidéos sur Facebook. J'étais émerveillée, je ne croyais pas mes yeux et mes oreilles ! Mais, la réalité était là : les Algériens sont sortis dans la rue et aujourd'hui, ils sont déterminés à ne plus rentrer chez eux jusqu'au départ du système actuel. Je fais confiance au hirak.

Pour moi, la transition démocratique passe d'abord par une Constituante. Ce n'est pas uniquement le système qui doit dégager, mais toutes les institutions qui le composent y compris un parti comme le FLN.

Nous devons mettre en place un gouvernement de transition qui aura pour mandat de gérer les affaires d'État, comme cela est mentionné dans la feuille de route du Collectif de la société civile pour une transition démocratique dont nous faisons partie. Après la transition, nous devons mettre en place une Assemblée constituante qui doit changer la Constitution. Nous ne pouvons pas élire un président de la République avec la Constitution actuelle. Une Constitution qui donne tous les pouvoirs au chef de l'État. L'avènement d'une deuxième République est lié à l'adoption d'une nouvelle Constitution. Il n'est pas question de faire du neuf avec du vieux.

Les élections présidentielles sont-elles l'aboutissement de ce processus ?

Oui, on ne peut aller vers les élections présidentielles qu'après avoir adopté la nouvelle Constitution. Il ne faut pas aller tout de suite aux présidentielles. Pourquoi alors on est sorti dans la rue ? Cela fait plus de trois mois que nous réclamons le départ du système. Nous avons refusé les élections présidentielles qui étaient prévues le 4 juillet 2019 pour cela. On doit réaliser notre rêve, la Constituante avant les présidentielles.

Je suis pour la dissolution de tous les partis qui représentent le système comme le FLN, le RND et les autres. Ils doivent partir autant que Abdelmadjid Sidi Said, patron de l'UGTA depuis 22 ans. Il a massacré le syndicat comme les partis du pouvoir et le système dont ils sont liés ont massacré le pays. Ils nous ont rien laissé, ils ont tout pris. Maintenant « partez, laissons-nous construire ce pays pour que nos enfants vivent libres et égaux ».

Par : Fayçal Métaoui

Huffpost maghreb, 16.06.2019, Coup d'envoi des examens du baccalauréat, les réseaux sociaux bloqués,



Le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, a donné le coup d'envoi des examens du baccalauréat ce dimanche 16 juin à Alger. Selon les filières scientifiques ou littéraires, les épreuves dureront 4 à 5 jours durant lesquels l'accès aux réseaux sociaux est bloqué sur le réseau de données mobiles et ADSL.

Ils sont 674.831 candidats – dont 263 400 candidats libres - à passer les différentes épreuves du Bac avec l'espoir de pouvoir décrocher le sésame pour l'université.

4011 élèves issus des écoles privées sont concernés par cet examen qui va durer cinq jours.

Le ministre de l'Education a donné le coup d'envoi de ces examens à 09H00 dans la commune de Rouiba, au lycée Said Chekkar, un des centres d'examens.

Pour la quatrième année consécutive, l'accès aux réseaux sociaux est bloqué "pour prévenir contre la fraude", notamment la fuite des sujets sur Internet la veille ou la matinée du début des épreuves.

Rédaction du HuffPost Algérie

Tsa-algérie, 16.06.2019, Hakim Addad : « C'est une conférence historique »,

Hakim Addad, ex-secrétaire général de l'Association RAJ, est membre du Collectif soutien et vigilance au mouvement du 22 février. Il a participé à la Conférence nationale des dynamiques de la société civile qui s'est tenue à Alger le samedi 15 juin 2019.

La société civile a décidé d'organiser une Conférence nationale. Quels sont les objectifs de cette rencontre ?

D'abord, c'est une conférence historique. C'est la première fois qu'une grande partie de la société civile algérienne se réunit avec ses différences idéologiques et politiques et ses différentes visions de sortie de crise. Nous nous sommes mis d'accord sur un minima après plusieurs réunions dont certaines furent houleuses parce qu'il existe des différences d'orientation. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'aller vers une période de transition alors qu'au début, certains voulaient aller vite à l'élection présidentielle et d'autres vers une Constituante.

Évidemment, ce n'est qu'une première étape. Nous espérons aller vers une autre conférence où les partis et les personnalités seront présents. En plus de ce qu'il y a dans la rue depuis le 22 février 2019, il faut créer un rapport de forces pour obliger le pouvoir réel d'accepter d'aller vers un dialogue qui, pour nous, sera précédé de préalables.

Il s'agit de la libération des détenus d'opinion, la libération des champs politique et médiatique pour que les journalistes puissent travailler en toute liberté et le respect des libertés individuelles et collectives.

Vous avez évoqué la question de la transition démocratique. Le pouvoir refuse toute idée de transition en Algérie car porteuse d'incertitudes, selon lui. Donc, comment convaincre le pouvoir d'accepter cette transition ?

Depuis des années, le pouvoir travaille sur la peur. Dans les marches, les Algériens ont répondu : « Nous ne sommes pas la Syrie, nous ne serons pas la Libye, vous ne nous faites pas peur... ».

Nous réunissons une grande partie de la société civile. Les Algériens manifestent par millions chaque vendredi et mardi. La revendication est d'aller vers une autre solution que celle du pouvoir qui veut organiser rapidement une présidentielle sans véritable changement.

Après avoir refusé le 5e mandat (pour Bouteflika) et les présidentielles du 4 juillet, les Algériens ne peuvent pas accepter d'aller vers la même chose même si la forme proposée est différente. D'où notre appel pour une période de transition avec une présidence collégiale formée de personnalités acceptées de la société civile, de la société politique et du hirak. Un gouvernement pour gérer les affaires courantes de l'État et une conférence nationale inclusive où seront étudiés les meilleurs voies et moyens pour retourner le moment venu vers des élections générales.

La justice a engagé plusieurs enquêtes sur les affaires de corruption. Des anciens hauts responsables de l'État sont en détention dont les deux ex-Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal. Quel commentaire faites-vous par rapport à la lutte contre la corruption menée depuis quelques semaines ?

Nous pensons qu'il faut aller vers un processus démocratique et vers une période de transition qui garantiront l'indépendance de la justice. Dans la période actuelle, nous assistons à des règlements de compte : jeter en prison des personnes pour les donner en pâture à la population...

Mais, le détournement de fonds, la corruption sont des réalités en Algérie, maintes fois dénoncés par le passé par l'opposition et dévoilés par la presse...

La population n'est pas dupe. Elle demande à ce que tout le monde passe au tribunal y compris l'ex-président de la République Abdelaziz Bouteflika. Nous sommes favorables à ce que la justice soit libre. Mais, ce n'est pas en ce moment que la justice pourra le faire. Rien ne nous garantit que les personnes mises en prison reviendront sur la scène politique et de décision une fois le pouvoir remis sur pied. Nous ne défendons pas ces personnes mais nous ne sommes pas dans un esprit de vengeance, non plus. Nous voulons un véritable changement démocratique avec une justice indépendante.

Le quotidien d'Oran, 16.06.2019, Société civile : Une feuille de route pour sortir de l'impasse politique,

La conférence nationale des dynamiques de la société civile a adopté hier une feuille de route pour une sortie de crise. La réunion qui s'est déroulée au siège du CNAPEST à Alger a été co-organisée avec la Confédération des syndicats autonomes et le Forum civil pour le changement.

Le «Collectif de la société civile pour une transition pacifique et démocratique» à l'issue de la rencontre a présenté des mesures qui pourraient, selon les animateurs de la conférence, contribuer à une sortie de crise.

Il s'agit notamment de «l'installation d'une instance présidentielle ou d'une personne consensuelle pour gérer la période de transition allant de 6 mois à 1 an», «la constitution d'un gouvernement de compétences nationales pour gérer les affaires courantes», «l'installation d'une commission indépendante pour diriger, organiser et déclarer les résultats des élections, tout en garantissant les mécanismes de contrôle», «l'ouverture d'un dialogue national global avec les acteurs de la classe politique, de la société civile, des personnalités nationales et des activistes du soulèvement, portant sur la situation politique, économique et sociale du pays et les moyens de sortie de crise».

Le dialogue sera, propose le collectif de la société civile, parachevé par une conférence nationale en «accélération l'amorce d'une transition démocratique pacifique en fonction d'un processus électoral qui concrétise la rupture avec le système dictatorial et corrompu et garantisse la construction d'institutions légitimes et crédibles». Selon le collectif, la réussite de ce processus politique implique la préparation d'un climat général favorable à la pratique des droits, des libertés collectives et individuelles, des droits de l'homme.

Pour ce faire, ajoute la même source, des mesures d'accompagnement de l'action politique doivent être prises pour rétablir la confiance au sein des citoyens et garantir leur participation effective dans ce processus national historique. «Consciente de son rôle, en tant qu'acteur de terrain, dans la concrétisation des revendications du soulèvement populaire pacifique, la société civile appelle l'ensemble des forces actives à se joindre à cette initiative, à participer à sa mise en œuvre et à son succès», conclut le collectif.

Par Z. Mehdaoui

Liberté, 17.06.2019, HADJ BRAHIM AOUF, CODÉTENU DU DÉFUNT, À “LIBERTÉ-ARABI”, “Fekhar a informé les médecins qu’il avait une hépatite”,



Dans cet entretien Hadj Brahim Aouf, coordinateur de wilaya du Conseil des lycées d’Algérie à Ghardaïa, relate les circonstances de son séjour en prison avec le défunt Kamal-Eddine Fekhar.

Liberté-Arabi : Hadj Brahim, comment vous portez-vous aujourd’hui ?

Hadj Brahim : Je continue de suivre un traitement depuis ma sortie de prison, le 30 mai, pour une anémie due à un microbe au foie non encore déterminé. Actuellement, je ne peux pas sortir de la maison et je ne peux pas marcher plus de cinq ou dix minutes. Les médecins m’ont prescrit un traitement d’une durée d’un mois et après je dois faire encore d’autres analyses médicales.

On parle d’un virus grave contracté par Kamal-Eddine Fekhar qui a entraîné sa mort. N’est-ce pas la même infection que la vôtre ?
Les médecins m’ont dit que j’avais un microbe et non un virus.

C’est-à-dire que vous ne souffrez pas d’une hépatite ?
Non, les médecins m’ont assuré que je n’ai pas cette maladie.

Fekhar a-t-il contracté le virus de l’hépatite ?
Oui, comme il l’a indiqué aux médecins. Le premier jour de notre arrivée à la prison de Ghardaïa, nous nous sommes adressés au docteur qui a posé des questions sur notre état de santé, et Kamal-Eddine Fekhar l’avait alors informé qu’il souffrait d’une hépatite virale. Le médecin, qui était une femme, l’avait mentionné dans son dossier médical.

Vous étiez proche de Fekhar. Avait-il contracté ce virus à l’intérieur ou à l’extérieur de la prison ?
Je ne peux ni confirmer ni infirmer cela. Le médecin qui le soignait est censé le

savoir, car nous avons été transférés à l'hôpital un mois après notre entrée en prison.

Pendant la grève de la faim, Kamal-Eddine Fekhar a-t-il été soigné pour sa maladie ?

Il recevait un traitement, mais je ne peux pas me prononcer sur cela. Je ne sais pas s'il recevait le bon traitement.

Pouvez-vous maintenant nous parler du vécu en prison ?

Ce sont des conditions normales, comme toutes les prisons algériennes, mais parfois très inhumaines, tels le surpeuplement et l'absence de soins. Les soins étaient prodigués seulement lorsque nous étions en danger. Une fois ce stade atteint, nous avions des contrôles de santé et un suivi tous les jours ou tous les deux jours.

Au sujet du surpeuplement, combien y avait-il de prisonniers dans la cellule ?

Au début nous étions quatre, ensuite deux : Kamal et moi. Notre cellule était une pièce de deux mètres de long sur un mètre de large avec les toilettes à l'intérieur. C'était donc un WC et non une chambre.

Avez-vous d'autres souvenirs qui vous ont particulièrement marqué ?

Oui, nous avons été particulièrement marqués par la période de notre grève de la faim. Car, on nous considérait comme des criminels et le code pénal algérien n'inscrit pas la grève de la faim dans la catégorie des sanctions pénales. Ils nous ont d'ailleurs mis dans des cellules individuelles.

Y avait-il d'autres prisonniers en grève de la faim ?

Il y avait d'autres grévistes, mais de courte durée, et à chaque fois qu'un groupe s'arrêtait, un autre reprenait, et cela durait environ dix jours, mais nous deux, nous avons continué.

Vous ont-ils annoncé le décès de Fekhar le jour même ?

Ils me l'ont dit le jour même, le mardi, et le jeudi, j'ai fait une demande au procureur de la République pour assister à l'enterrement et je lui ai précisé que s'il ne me donnait pas l'autorisation, je reprendrais la grève de la faim. J'avais à cette période arrêté la grève pour m'occuper de Kamal qui était dans un état critique. Après sa mort, je n'avais aucune raison de poursuivre la grève.

Par M. IOUANOUGHEN /Imène. AMOKRANE

Le quotidien d'Oran, 17.06.2019, L'AACC s'oppose à la dissolution de l'Office central de répression de la corruption,

L'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) «demande au gouvernement de retirer le projet de loi modifiant la loi du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption» qui prévoit «la dissolution de l'Office central de répression de la corruption» (OCRC), annonce un communiqué de l'Association.

Déjà adopté par l'APN, ce projet de loi passera devant le Conseil de la Nation le 20 juin, selon l'AACC.

«Pendant que l'opération ' Mains propres' menée par la justice bat son plein, frappant de plein fouet nombre de ' personnes politiquement exposées' (PPE), le Conseil de la Nation programme, contre toute attente et en catimini, la dissolution de l'Office central de répression de la corruption (OCRC). Une date pour ce faire a même été arrêtée : le jeudi 20 juin 2019», indique le communiqué de l'AACC qui rappelle le cheminement de ce texte.

Ainsi, selon l'AACC, la dissolution de l'OCRC «est l'œuvre» du gouvernement Ahmed Ouyahia «à travers un projet de loi modifiant la loi du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption». «Dans ce projet de loi, il est clairement énoncé la disparition de l'OCRC, projet adopté par l'APN le 24 février dernier et déposé sur le Bureau du Conseil de la Nation quelques jours plus tard», lit-on dans le communiqué.

L'AACC rappelle aussi les explications de l'ex-ministre de la Justice, Tayeb Louh, devant les députés pour expliquer la dissolution de l'OCRC : «En raison de la complexité de sa composition et le manque de coordination entre les différents services représentés à son niveau. Ce qui a influé négativement sur l'efficacité de cet Office».

Aussi, le communiqué de l'Association met en exergue les conditions de déroulement des consultations menées par la «Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés» de l'APN qui «a liquidé ses auditions et ses consultations en 48 heures, les 21 et 22 janvier dernier, consultations limitées et restreintes où les représentants de la société civile n'ont pas été invités».

Selon l'AACC, le «Conseil de la Nation remet le projet sur le tapis» lors de la réunion du Bureau du Conseil de la Nation sous la présidence de Salah Goudjil,

le 10 juin dernier. «Lors de cette réunion, le Bureau a décidé la reprise de ses travaux en plénière à partir du lundi 17 juin par la présentation et le débat du projet de loi amendant et complétant la loi 06-01 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, et le mardi 18 mai par la présentation et le débat du projet de loi relatif aux règles générales de prévention des risques d'incendie et de panique. Ces deux projets de loi seront soumis au vote lors de la plénière du jeudi 20 juin 2019», indique l'AACC.

«L'Association algérienne de lutte contre la corruption demande au Conseil de la Nation de rejeter ce projet de loi infâme et donc au gouvernement d'annoncer sans plus tarder le retrait de ce projet de loi», ajoutant que «des magistrats souhaitent le maintien de l'OCRC, soutenus par quelques «décideurs», alors que la «contre-révolution» au contraire veut se débarrasser de l'OCRC, ce qui explique le «réveil» du Conseil de la Nation.

Le communiqué affirme que des «mécanismes législatifs» permettent le «retrait du projet de loi en question», citant «l'article 138 de la Constitution» qui donne la possibilité, en cas de désaccord entre le Conseil de la Nation et l'APN, que le Sénat pourrait exprimer «ce lundi 17 juin 2019, lors de sa plénière où sera présenté le projet de loi», et par conséquent de permettre au gouvernement de «retirer» le texte.

Par M. M

Liberté, 18.06.2019, FEUILLE DE ROUTE DE LA “SOCIÉTÉ CIVILE”, Un compromis laborieux et des critiques,



Élaborée cette semaine, après un débat intense et au prix de plusieurs concessions, de part et d'autre, la feuille de route de la “société civile” ne fait pas l'unanimité parmi les Algériens. Elle fait même l'objet de plusieurs critiques, parfois acerbes, notamment sur les réseaux sociaux. “L'inconsistance politique” du texte et la “part belle” faite au courant islamiste ou encore “l'exclusion de la femme” sont autant de reproches faits par de nombreux internautes, lesquels dénoncent, en outre, un texte “vague”. Pour nombre d'observateurs, ce texte est loin de répondre aux aspirations du peuple pour l'édification d'une nouvelle république démocratique.

En effet, beaucoup d'internautes ont exprimé leur “déception” aussi bien par rapport à “l'inconsistance politique” du texte qu'à la représentativité des quelque 80 participants issus essentiellement des mouvements associatif et syndical. “La montagne a accouché d'une souris”, “Ce communiqué me rappelle celui que diffusait la kasma de mon douar dans les années 70” ou encore “Décevante, l'ouverture des travaux avec une sourate coranique, je croyais qu'Abassi Madani s'était réveillé (...)” sont les commentaires postés sur la page du président du Rassemblement actions jeunesse (RAJ), un des acteurs actifs de cette conférence nationale, en réaction au communiqué final de cette dernière, et qui expriment, clairement, la déception de nombreux Algériens par rapport à l'initiative.

Pour beaucoup, les initiateurs de cette démarche, aussi louable soit-elle, ne représentent pas le mouvement populaire. Ce que ne nient d'ailleurs pas les concernés qui s'appêtent à soumettre leur projet à l'appréciation aussi bien des citoyens que des partis politiques. “Nous voulons jouer notre rôle de médiateur et de force de proposition sur le terrain, mais en aucun cas, nous prétendons représenter le mouvement populaire (...) Nous voulons fournir des mécanismes pour la période de transition pour redonner le pouvoir au peuple”, avait souligné, à ce titre, Abdelouahab Fersaoui, président du Raj.

Intitulé “Projet d’initiative des forces de la société civile pour une sortie de crise et la transition démocratique”, la feuille de route propose, dans la forme, d’aller vers “la désignation d’une personnalité nationale ou d’une instance présidentielle consensuelle pour diriger la période de transition pour une période allant de six mois à une année”, “l’installation d’un gouvernement de compétences nationales” et “la création d’une instance indépendante pour l’organisation des élections, un débat a été ouvert pour étudier les mécanismes d’application de la feuille de route”. Dans le fond, cette feuille de route élaborée après plus de quatre mois de négociations entre les différents participants reste “très vague”, en ce sens qu’elle ne définit ni la nature du système politique ni du projet de société, pourtant énoncés dans le document rendu public vendredi dernier. Cela dit, elle reste un projet ouvert à toutes les propositions pour son enrichissement.

Farid Abdeladim

Liberté, 18.06.2019, DES ANIMATEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ONT ANIMÉ UN POINT DE PRESSE À BÉJAÏA, La charte des droits et libertés rendue publique,

Les acteurs de la société civile de la wilaya de Béjaïa ont décliné, hier, dans une conférence de presse, leur charte des droits et des libertés. Les acteurs, qui regroupent les représentants de plusieurs partis, organisations socioprofessionnelles, syndicats autonomes, cafés littéraires..., ont, d'emblée, indiqué qu'ils ne s'autoproclament pas représentants du mouvement, mais l'accompagnent "quoiqu'une bonne partie d'entre nous n'ait pas attendu l'insurrection, enclenchée depuis le 16 février à Kherrata et le 22 du même mois à l'échelle nationale", a tenu à préciser Karim Boudjioua, l'un des animateurs du groupe.

Étaient présents à cette conférence, le Comité de solidarité avec les travailleurs de la wilaya de Béjaïa (CSTWB), la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (Laddh), le Cnapest, l'Unpef, le Cela, le Satef, la SNT postiers, la SNTFP, la SNTE, le Snapap, le Rassemblement actions jeunesse (RAJ), le Café littéraire de Béjaïa (CLB), le Parti des travailleurs (PT) et Jil Jadid. Lors de son intervention, Rabah Rezki, ancien militant du MDS, a tenu à rappeler que "le front ouvrier a été créé au niveau du CDDH en janvier 2019, et ce, bien avant le début du mouvement insurrectionnel. Et on voulait aussi l'élargir à l'échelle de la wilaya d'abord et à l'échelle nationale ensuite". C'est le cas aussi avec le présent rassemblement des acteurs de la société civile.

Il demeurera, selon ses membres, ouvert aux personnalités et aux organisations pour peu que celles-ci signent "la présente charte des droits et des libertés". Laquelle charte a pour but, a indiqué Kader Sadji du Café littéraire de Béjaïa, "la consécration des standards démocratiques, indispensables à l'édification d'un État social", qui va parachever "l'État de droit" auquel aspire le peuple algérien. Dans leur vision, il faudra consacrer la séparation des pouvoirs : Exécutif, législatif et judiciaire ; séparer la religion de la politique. "On ne doit pas mêler le sacré à la vie publique", insistera Kader Sadji. Les acteurs de la société civile font leur l'un des principes du Congrès de la Soummam, à savoir "la primauté du politique sur le militaire" et appellent de leurs vœux un État civil où les libertés démocratiques seront garanties.

Rachid Bedjaoui du Parti des travailleurs a expliqué que "l'on ne peut aller vers une transition sans la libération, immédiate et inconditionnelle des détenus

d'opinion et sans que le commandement militaire prenne des mesures d'apaisement". Hocine Boumedjane du CDDH a déploré, quant à lui, qu'en dépit du caractère pacifique du mouvement, "le pouvoir continue à tergiverser et à user de méthodes répressives à l'encontre des manifestants et ajoute du flou en organisant des procès médiatiques pour amuser la galerie". Seule l'élection d'une Assemblée constituante, estiment-ils, est à même de garantir la pérennité du mouvement populaire et solidaire.

M. OUYOUGOUTE

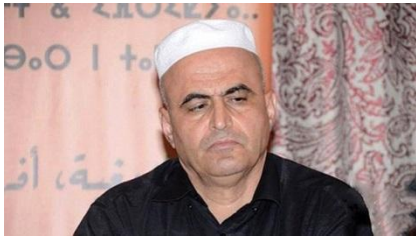
Le quotidien d'Oran, 19.06.2019, Les étudiants réclament un «État civil»,

C'est toujours l'effervescence chez les étudiants, qui se sont mobilisés en force en ce 17ème mardi de marche consécutif à Alger et ailleurs, pour appeler au départ de quelques figures du régime qui se maintiennent au pouvoir, malgré la « sentence » prononcée par le peuple à leur égard.

Sur une pancarte brandie par une étudiante, il est inscrit : « On n'a pas confiance dans les symboles du régime en place ». Les étudiants réclament toujours le départ de Bensalah, Bedoui et ceux qui les soutiennent. Le message adressé par les étudiants au chef d'état-major de l'Armée nationale populaire est assez clair : « Gaïd Salah arrêtez vos manœuvres, appliquez l'article 7, le pouvoir au peuple ». Un slogan répété à plusieurs reprises par les manifestants. Les étudiants à Alger ont rendu hommage à travers leurs slogans au peuple soudanais et à l'ex-président égyptien Mohamed Morsi, décédé ce lundi 17 juin, suite à un malaise pendant son audience dans un tribunal du Caire. Les étudiants ont rejeté l'idée d'avoir un pouvoir militaire. Ils scandaient : « Oui à un Etat civil, non à un Etat militaire », « L'Algérie libre et démocratique ». Sur une pancarte brandie par un étudiant, il est écrit : « Le résultat d'un pouvoir militaire, Hosni Moubarak a vécu libre alors que Mohamed Morsi est mort emprisonné », une façon de rappeler les conséquences d'un Etat militaire et d'une justice qui obéit aux commandes du pouvoir militaire. D'autres étudiants ont brandi des pancartes sur lesquelles ils ont exigé « la dissolution des partis de la coalition présidentielle qui ont soutenu aveuglément le cinquième mandat de l'ex-président Bouteflika ». D'autres ont plaidé pour l'installation d'une instance indépendante des élections. Sur d'autres pancartes, il est écrit : « On ne peut pas aller à des élections sans transition et sans une nouvelle Constitution, c'est un suicide ». D'autres encore ont précisé à travers leurs slogans : « Nous sommes pour des élections libres, mais pas avec les gangs ». Le parcours des étudiants était déjà connu d'avance. Ils se sont rassemblés à la place des Martyrs en empruntant par la suite la rue Bab Azzoun puis Larbi Ben M'hidi, l'avenue Pasteur en passant par le boulevard Amirouche pour se rassembler à la fin de la marche à Audin. Un autre groupe s'est rassemblé en face de la Grande Poste d'Alger qui demeure toujours interdite pour les rassemblements, bloquée durant toute la semaine par les camions bleus de la police.

Par M. Aziza

Liberté, 19.06.2019, DÉCÈS EN DÉTENTION DE KAMEL-EDDINE FEKHAR, Des experts de l'ONU inquiets et alarmés,



Des experts des Nations Unies se disent alarmés par la mort en détention de Kamel-Eddine Fekhar, après une grève de la faim de 53 jours.

« Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les soins nécessaires n'ont pas été prodigués à M. Fekhar, alors qu'il était sous l'autorité pénitentiaire, ce qui est contraire au principe 24 de l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement », ont dénoncé les experts onusiens dans un communiqué rendu public, hier mardi.

Le Groupe de travail avait déjà jugé « comme arbitraire et contraire au Pacte international relatif aux droits civils et politiques », une précédente période de détention, en 2015, et avait « demandé sa libération immédiate ».

Les quatre experts se sont ainsi déclarés « alarmés par les faits rapportés » et regrettent « l'absence de mise en œuvre de l'avis du Groupe de travail sur la précédente détention arbitraire de M. Fekhar ».

Ces derniers estiment également « très inquiétant (le fait ndlr) que les autorités algériennes, après avoir libéré M. Fekhar, n'aient pas respecté les garanties de non-répétition de la détention arbitraire d'un défenseur des droits de l'homme ».

Sihem Benmalek

Le quotidien d'Oran, 25.06.2019, Alger : Rassemblement pour la libération de manifestants détenus,

Choqués, consternés plus d'une cinquantaine de manifestants dont des journalistes se sont rassemblé hier, près du Tribunal de Sidi M'Hamed pour réclamer la libération des 17 détenus arrêtés, vendredi dernier, dont 13 ont été écroués, au motif qu'ils auraient commis des actes d'atteinte à la souveraineté nationale.

Les 13 personnes arrêtées et écrouées sont poursuivies pour port de drapeau amazigh, lors des marches du 18ème vendredi de manifestation pacifique. Ils ont été placés sous mandat de dépôt et incarcérés à la prison d'El Harrach. Les mis en cause sont accusés de «porter un drapeau qui porte atteinte à l'unité nationale» selon les avocats. «Le peuple veut la libération des détenus» ont scandé les manifestants, devant l'impressionnant dispositif sécuritaire. En rappelant l'engagement des magistrats et des procureurs pour qu' «aucun manifestant pacifique ne sera jugé par eux».

Les avocats de la défense se sont réunis hier dans l'après-midi au Tribunal de Sidi M'Hamed pour décider soit de faire appel ou de demander la liberté provisoire auprès du juge d'instruction dans l'examen du dossier dans le fond. Car, selon certains avocats, «la décision de mandat de dépôt peut prendre du temps». D'autres insistent, ils veulent faire appel en précisant que «l'article 79, bien qu'il relève du correctionnel, ses dispositions sont lourdes, car il évoque l'atteinte à l'intégrité du territoire national, les personnes poursuivies encourent un emprisonnement d'une durée d'un à dix ans», dira Me Imasseoudène Saliha. Les avocats de la défense ont tous attesté qu'il n'existe aucun soubassement juridique qui justifie l'arrestation de ces jeunes. «Ils n'ont pas brûlé l'emblème national, ils n'ont pas porté des armes, ils n'ont pas tenté de diviser le pays, au contraire la plupart avait les deux drapeaux», en s'interrogeant «où est l'atteinte à l'intégrité territoriale ?»

Aouicha Bakhti a affirmé pour sa part que «c'est une affaire qui n'a rien de juridique mais c'est une affaire politique, d'où la nécessité d'avoir une grande mobilisation pour la libération de ces jeunes et de tous les détenus politiques». Me Imassaoudène Saliha a conclu : «on fait dans la diversion, on est tous là pour le port de l'étendard amazigh alors qu'on devait, normalement, se rassembler pour des questions de fond afin qu'on puisse édifier un Etat civil de droit» . Des partis politiques dénoncent les poursuites judiciaires «politiques»

Le militant et cadre du Parti des travailleurs, Ramdane-Youssef Taazibt, présent

au rassemblement, hier, a affirmé que son parti avait déjà affirmé, juste après l'arrestation de Louiza Hanoun incarcérée à Blida, que «son arrestation est un tournant dans la politique qui a choisi la voix de la répression et les arrestations». Et d'ajouter : «nos pronostics se sont avérés justes avec le temps, arrestation et répression des étudiants, les vendredis les accès vers Alger sont bloqués, il y a des pressions sur les médias, sans parler de cette dernière arrestation des jeunes qui ont porté le drapeau amazigh, une véritable aberration». Pour Taazibt, l'arrestation de ces jeunes «prouve, encore une fois, qu'on est face au même régime qui a toujours joué la carte de la division». Le Front des Forces Socialistes a dénoncé, dans un communiqué, la mise en détention de citoyens algériens qui portaient le drapeau amazigh et condamne les poursuites judiciaires entreprises contre eux, basées sur des accusations dénuées de tout fondement. «Porter le drapeau amazigh est un acte qui atteste l'appartenance à l'identité et à la culture amazigh, facteur d'intégration de l'ensemble nord-africain et ne peut, en aucune manière et sous aucun prétexte être assimilé à une tentative d'attenter à l'unité nationale et à l'emblème national» lit-on dans le communiqué.

Pour le FFS, «cette campagne est une véritable contre révolution menée contre le sursaut populaire pacifique engagé avec succès, depuis plus de quatre mois maintenant».

Les membres du parti ont exigé la libération immédiate et sans conditions de ces détenus et l'annulation des poursuites judiciaires. Et de regretter : «l'instrumentalisation de l'appareil judiciaire dans cette opération montre, une fois de plus, que la justice est toujours sous l'emprise des injonctions et qu'elle échappe toujours à la seule motivation des lois». Pour sa part, le Satef a dénoncé l'arrestation de ces jeunes et leur mise sous mandat de dépôt «car ils ne sont responsables d'aucun crime», lit-on dans un communiqué. Pour le Satef, «l'identité amazighe est ancrée sur tout le sol algérien et consolidée dans la constitution algérienne, aucun article dans la constitution algérienne ne criminalise le fait de porter ce genre d'étendard». Le syndicat regrette qu'«au lieu de chercher à trouver des solutions à la crise que vit notre pays, le pouvoir réel joue dans la provocation et la diversion !

Par M. Aziza

Liberté, 25.06.2019, TIZI OUZOU, L'ordre des avocats dénonce une atteinte aux libertés,

Les arrestations opérées vendredi dernier parmi les manifestants qui ont participé à la marche du 18e vendredi à Alger, suivies d'une mise sous mandat de dépôt pour avoir possédé ou brandi des drapeaux amazighs, continuent de susciter une large indignation au sein de l'opinion publique. Hier, c'est l'ordre des avocats de la wilaya de Tizi Ouzou qui s'est insurgé contre ces pratiques dans une déclaration où il a dénoncé "la fermeté des arrestations de citoyens ayant participé à la marche du vendredi 21 juin 2019 à Alger avec des accusations très lourdes allant jusqu'à l'application de l'article 79 du code pénal qui traite d'atteinte à l'unité nationale".

"Une fois de plus, nous dénonçons toute atteinte aux libertés individuelles et fondamentales surtout celles de s'exprimer, de circuler, et de revendiquer pacifiquement ses droits", lit-on dans le communiqué du barreau de Tizi Ouzou qui exige, selon les termes du communiqué, "la libération immédiate de ces détenus et l'arrêt de toute forme d'intimidation contre des citoyens qui défendent leur pays et qui rêvent d'une Algérie libre et démocratique, plurielle et prospère". Tout en réaffirmant sa fidélité aux revendications citoyennes issues du mouvement populaire du 22 février 2019, l'ordre des avocats annonce qu'"un collectif d'avocats, et à sa tête son bâtonnier, défendra nos citoyens injustement arrêtés et ne cessera pas son combat pour instaurer un État de droit où la justice se libérera et sera totalement indépendante".

K. Tighilt

Liberté, 25.06.2019, ME NOUREDDINE BENISSAD, AVOCAT ET PRÉSIDENT DE LA LADDH, “Aucune disposition pénale ne sanctionne le port de l’emblème”,



Dans cet entretien, Me Benissad atteste qu’aucun texte de loi ne criminalise le port de l’emblème amazigh. Aussi, plaide-t-il pour la libération immédiate des manifestants placés en détention préventive depuis avant-hier.

Liberté : Plusieurs manifestants ont été arrêtés puis placés sous mandat de dépôt pour port de l’emblème amazigh. Quelle est votre réaction en tant que président de la Ligue algérienne de la défense des droits de l’Homme ?

Nouredine Benissad : Je suis vraiment sous le choc tant les personnes poursuivies ou mises en détention provisoire sont des personnes anonymes et vivant de manière précaire, à savoir les étudiants, les chômeurs et les travailleurs journaliers parfois ayant des familles à charge et des enfants en bas âge. Ensuite, notre identité amazighe est millénaire, elle est reconnue comme valeur sur un plan constitutionnel. Exercer un droit constitutionnel par l'affirmation de son identité ne doit pas faire l'objet d'une judiciarisation. Ce n'est pas le rôle de la justice de réguler ces questions et bien plus, c'est à la justice de protéger les droits constitutionnels et les libertés d'une manière générale. Évidemment, leur libération doit être une exigence de toute la société. Nous sommes solidaires de ces détenus et de tous les détenus d'opinion. Le respect des libertés collectives et individuelles est un *Smig* pour la construction d'un État de droit.

Sur quelle base la justice a-t-elle procédé à ces placements en détention préventive vu que le code pénal ne prévoit pas une telle infraction ?

Il n'existe effectivement aucune disposition pénale qui sanctionne le port d'un emblème autre que l'emblème national. Le code pénal dispose seulement d'un article relatif à l'outrage au drapeau national. Or, nous ne sommes pas dans ce cas de figure. Toutes les personnes poursuivies ont manifesté devant le juge leur attachement au drapeau national. Le port de l'emblème amazigh symbolise notre identité amazighe. La plupart ont brandi le drapeau national et l'emblème

amazigh en même temps. Je relève aussi que ces petites gens sont poursuivies pour atteinte à l'unité nationale, alors que le gang (el-îssaba) qui a mis le pays à genoux, n'a pas eu droit à ce chef d'inculpation.

S'il n'existe pas de loi criminalisant le port de l'étendard amazigh, en procédant à ces emprisonnements, la justice ne prouve-t-elle pas qu'elle est encore subordonnée au pouvoir politique ? Comment alors croire ces magistrats qui assurent qu'ils travaillent en toute indépendance sur les dossiers de corruption ?

L'indépendance de la justice est un long processus qui ne peut être imaginé que dans la perspective d'un État de droit. Nous sommes toujours dans le cadre d'un État autoritaire à façade démocratique. L'état autoritaire est la négation même de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs et, par conséquent, de l'indépendance du pouvoir judiciaire et son effectivité. Cela veut dire que ce dernier pouvoir contrôle et censure tous les abus du pouvoir exécutif ou politique notamment en matière d'atteinte aux libertés collectives et individuelles. Il faut que cela soit effectivement reconnu et garanti par la Constitution pour être ensuite traduit par des garanties statutaires en termes de lois pour protéger le juge, afin qu'il protège à son tour les droits fondamentaux. La justice peut, à ce moment, produire de la jurisprudence à même de consacrer l'affirmation et la protection des droits fondamentaux des citoyens. La justice, au vu de toute l'architecture constitutionnelle, législative et réglementaire, est encore, je vous le confirme, sous le joug du pouvoir politique.

Dans son dernier discours, le chef d'état-major de l'ANP a déclaré que "des instructions et des ordres ont été donnés aux forces de sécurité pour l'application ferme et précise des lois en vigueur" contre quiconque porterait des drapeaux autres que l'emblème national. En qualité de quoi peut-il donner des ordres aux services de sécurité ?

L'application des lois en vigueur veut dire le respect des lois en vigueur. Or, la loi en vigueur concernant le port d'un emblème autre que l'emblème national n'est pas un crime et même pas un délit. La justice a besoin d'un maximum de sérénité pour travailler, c'est un minimum pour une indépendance de la justice dans une phase de résistance. Le hirak demande d'ailleurs la fin de la hogra et que la loi soit au-dessus de tous.

Quelles peines encourent les manifestants emprisonnés ?

Les peines encourues pour les personnes poursuivies au terme de l'article 79 du code pénal sont de 1 à 10 ans de prison ainsi que d'une amende allant de 30 000

à 70 000 DA. Ils peuvent également être privés d'un ou de plusieurs de leurs droits civiques. Il s'agit d'une infraction à caractère criminel. Les poursuites sont lourdes, mais j'espère que la chambre d'accusation va réformer l'ordonnance des juges d'instruction plaçant ces personnes en détention provisoire et ordonner leur mise en liberté dans une première phase. Dans tous les cas, les arguments pour leur mise en liberté sont tous en leur faveur.

Qu'annonce cette nouvelle vague de répression ?

Malgré toutes les manœuvres et les ruses du pouvoir, la mobilisation populaire reste intacte. Et surtout, la principale revendication, qui est la rupture avec le système, est maintenue, en dépit des atteintes aux droits de manifester, de se réunir, de s'exprimer et de circuler librement. Nonobstant aussi les tentatives de diviser. Le pouvoir essaye de se maintenir pour perpétuer la survie et la continuité du système, mais tant que l'on n'attaquera pas le mal à la racine, les mêmes causes produiront les mêmes effets. Je ne vois pas d'autre solution que d'aller vers une phase de transition démocratique apaisée et négociée pour la construction d'un état de droit.

Par Nissa Hammadi

Le quotidien d'Oran, 26.06.2019, Les étudiants réclament une Algérie «libre et démocratique»,

La mobilisation des étudiants est restée intacte en ce 18ème mardi de protestation contre le système en place malgré les tentatives de répression.

Encore une fois, les forces de l'ordre ont tenté d'empêcher la marche des étudiants; elles ont même essayé d'arrêter un étudiant qui portait un drapeau amazigh, à la rue Bab Azoun à Alger. Les étudiants ont poursuivi leur parcours en se dirigeant vers la Grande Poste d'Alger où le nombre de policiers antiémeutes déployés était très important. Des escarmouches ont éclaté entre étudiants et policiers, au moment où les manifestants voulaient se diriger vers la rue Amirouche. Les étudiants ont été repoussés par les éléments de la sûreté nationale. Les manifestants scandaient haut et fort : «L'Algérie libre et démocratique » et «Pouvoir assassin», «Libérez les jeunes détenus, ils n'ont pas commis de crime», «Etat civil et non militaire», «Pour une Algérie démocratique et plurielle». Si le drapeau amazigh n'était pas présent lors de cette marche, de nombreux étudiants portaient des tenues traditionnelles reflétant la dimension culturelle amazighe (des robes kabyles, des tenues touareg, des costumes arabo-turcs algérois, le burnous, ainsi que des robes oranaises et constantinoises).

Des tenues vestimentaires qui reflètent en fait la diversité culturelle de notre pays. Sur une pancarte brandie par une étudiante, l'on pouvait lire : «Arrêtons cette diversion et revenons à nos revendications principales, départ de Bensalah et Bedoui et l'installation d'une instance élue par le peuple pour préparer les élections ». Les étudiants ne se sont dispersés un peu plus tôt que les mardis précédents, laissant ainsi la place à des représentants de la société civile qui ont improvisé des débats avec le public sur le soutien ou non de la démarche entreprise par le chef de l'état-major de l'armée.

Des débats opposant les pour et les contre. Mais le débat dominant concernait surtout l'histoire de l'Algérie et sa dimension culturelle, notamment amazighe, mettant en veilleuse les revendications essentielles du Hirak avec le point focal «le départ du système».

Par M. Aziza

Le quotidien d'Oran, 30.06.2019, Arrestations lors du 19ème vendredi : Des partis dénoncent,

Suite aux arrestations opérées, vendredi, lors de la 19ème marche, dont certains sont des militants politiques, des partis comme le FFS et le RCD ont dénoncé fermement ces pratiques, appelant à libérer, immédiatement, les personnes arrêtées. Talai El Hourriyet, le parti de Ali Benflis, a également appelé à libérer les personnes interpellées « lors des dernières marches populaires ».

Dans un communiqué de « dénonciation », rendu public vendredi, le secrétariat national du FFS constate que « le pouvoir en place a déployé un dispositif sécuritaire et un arsenal répressif digne des Républiques bananières». «Plusieurs interpellations sont signalées. Les forces de l'ordre, visiblement très remontées, ont arrêté plusieurs militants appartenant à des partis politiques dont le FFS ainsi que ceux issus des mouvements sociaux», affirme le communiqué précisant que ces arrestations «ont aussi ciblé les manifestants qui brandissaient des pancartes dont les mots d'ordre et slogans étaient jugés hostiles au pouvoir autoritaire et despotique». «Le FFS dénonce et condamne, d'une manière forte, cette campagne violente et féroce destinée à créer la terreur et la résignation chez les Algériennes et les Algériens, dans l'espoir de briser ce sursaut populaire pacifique». Pour le FFS, le pouvoir « souhaite provoquer l'irréparable» et «pousse la situation vers le pourrissement et le chaos». «Le FFS exige l'arrêt immédiat de cette opération répressive contre le peuple algérien», ainsi que «la libération sans conditions des personnes interpellées et l'annulation des poursuites judiciaires entamées contre elles».

Le RCD, par la voix de son président, Mohcine Belabbas, a également dénoncé ces arrestations qui ont, de même, touché une élue de l'APW de Tizi Ouzou, Samira Messouci, et quatre autres militants du parti. Le président du RCD affirme, dans une déclaration à «Berber TV», au moment de la manifestation de vendredi, que «nous sommes en situation de coup d'Etat». «Gaïd Salah s'est auto-désigné en président de l'Etat, en Premier ministre, en juge et en législateur.» Mohcine Belabbas ajoute: «Ahmed Gaid Salah doit comprendre qu'il ne pourra pas arrêter la révolution des Algériens avec ces méthodes, et que les Algériens vont poursuivre jusqu'à la chute du pouvoir dont Gaid Salah». Par ailleurs, le parti de Ali Benflis a appelé, hier, dans un communiqué clôturant la réunion de son bureau politique, à la « libération des détenus condamnés pour avoir dénoncé le pouvoir autoritaire, sous le règne du président déchu,

notamment contre les velléités d'un cinquième mandat, et ceux interpelés, lors des dernières marches populaires, constituera, assurément, un facteur d'apaisement».

Par R. N.